

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N°16/22****Objet : « Elaboration et animation d'une stratégie territoriale de développement des infrastructures de débardage par câble »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

DECIDE**Article 1 :**Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Elaboration et animation d'une stratégie territoriale de développement des infrastructures de débardage par câble**» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Animation	12 432 €	FNADT CIMA	9 946 €
		Conseil Départemental de la Savoie	2 486 €
Total	12 432 €		12 432 €

Article 2

Le FNADT Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 2/08/2022

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON